

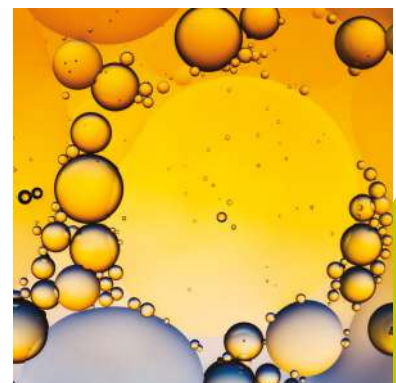
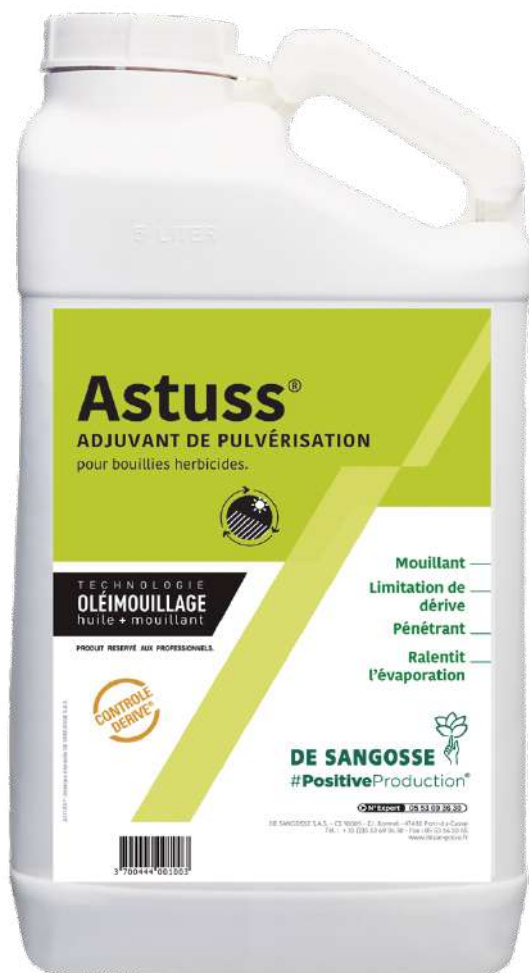


# Astuss®

ADJUVANT  
BOUILLIES HERBICIDES

Limitation de dérive  
Mouillant - Pénétrant  
Ralentit l'évaporation

L'INNOVATION QUI PERMET DE GÉRER SEREINEMENT  
LE DÉSHERBAGE !





## FUNCTIONNALITÉS



### Il est mouillant x 10

L'étalement des gouttelettes sur la cible est meilleur.



### Il est pénétrant

La pénétration de la bouillie est plus rapide et plus importante même lorsque les conditions climatiques sont défavorables (températures basses et/ou faible hygrométrie). La matière active pénètre, diffuse et migre plus facilement.



### Il ralentit l'évaporation

Il permet un ralentissement du dessèchement des gouttes pulvérisées.



### Il évite la dérive et le ruissellement des gouttelettes

Il agit sur le recalibrage de la pulvérisation en sortie de buse, ce qui permet d'homogénéiser significativement la taille des gouttelettes. La qualité de pulvérisation est meilleure.

La quantité de produit arrivant sur la cible est optimisée. Les risques de diffusion dans l'environnement sont restreints.

## USAGES

Adjuvant\* bouillie HERBICIDE

## DOSE D'UTILISATION

1 l/ha

1 % si volume d'eau inférieur à 100 l/ha.

## COMPOSITION

ASTUSS® bénéficie d'une composition unique à base de :

HUILE VÉGÉTALE  
+ MOUILLANT  
+ ÉMULSIFIANT.

## PLUS D'INFOS

[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

DE SANGOSSE S.A.S.  
CS 10005 - Z.I. Bonnel  
47480 Pont-du-Casse  
Tél. + 33 (0)5 53 69 36 30  
[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)



Visualiser les vidéos

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur. Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

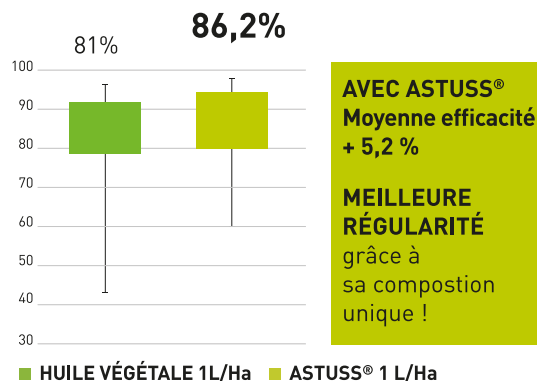
TECHNOLOGIE  
**OLÉMOUILLAGE**  
huile + mouillant

ASTUSS® est le premier olémoillant capable, dans le même temps, d'associer un mouillant et une huile optimisée avec un émulsifiant.

## EFFICACITÉ PROUVÉE !

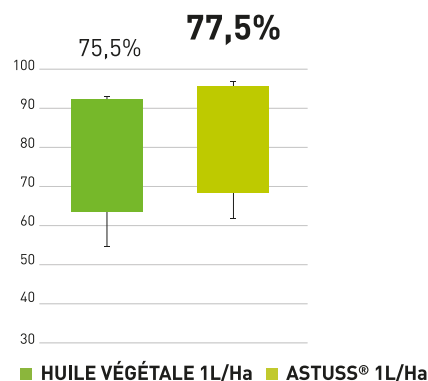
SYNTHÈSE 25 ESSAIS avec herbicides type ALS en sortie d'hiver

% d'efficacité désherbage en BTH



SYNTHÈSE 5 ESSAIS avec anti-graminées spécifiques

% d'efficacité désherbage en BTH



ASTUSS® : AMM n° 2160725 - Alkyl alcool alkoxylate 142,4 g/l ; Esters méthylique d'acide gras 601,4 g/l - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation, P280 Porter des gants de protection/vêtement de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, Continuer à rincer, P337+313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations, Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>, DE SANGOSSE S.A.S, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels, Edition janvier 2020, Annule et remplace toute version précédente, Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S - Istock.

Irritation oculaire (catégorie 2).

## ATTENTION

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**